

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-230 DU 26 AVRIL 2000

Chargeant Monsieur Théophile NATA
Ministre du Développement Rural de l'intérim de
Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des
Travaux Publics et des Transports le 25 Avril
2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du Mardi 25 Avril 2000, Monsieur Théophile NATA, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Avril 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT- MDR 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTRES - 17 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.